

M. Olson: Monsieur l'Orateur, si vous le permettez, je serais très heureux de répondre à cette question. D'abord, la Chambre n'a jamais été saisie d'une motion proposée de façon telle que son adoption aurait entraîné une augmentation de la pension de vieillesse. Le très honorable représentant le sait. Parce que nous n'avons jamais été saisis d'une véritable motion présentée comme il convient, nous n'avons jamais voté contre l'augmentation de la pension de vieillesse.

Une voix: Si, vous l'avez fait.

M. Olson: En réalité, monsieur l'Orateur, nous avons voté contre une motion de la Chambre l'an dernier...

M. l'Orateur: A l'ordre. Ne pourrions-nous pas nous en tenir au point de procédure très restreint dont la Chambre est saisie?

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire que si le très honorable représentant avait le droit de poser la question, je devrais avoir le droit d'y répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si le député a autre chose à ajouter ou s'il veut se disculper, la Chambre lui en donnera sûrement l'occasion.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à me disculper. En fait, je ne dois aucune excuse à qui que ce soit à la Chambre ou au Canada d'agir en homme politique responsable. Selon moi, il aurait été très irresponsable de dissoudre dans les dix premiers jours de la session un Parlement qui venait tout juste d'être élu par les Canadiens.

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour me rendre à votre désir, j'aimerais revenir au rappel au Règlement. On trouve au *Feuilleton*, et il y figure depuis deux jours, un projet de résolution présenté dans les formes par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à qui la constitution et les règles de procédure permettent de présenter pareille motion.

Si, lorsque le Parlement sera saisi de ce projet de résolution, les membres de l'opposition veulent proposer des amendements à certains termes ou à certains articles, ils en auront alors la chance. La façon la plus efficace et la plus immédiate d'augmenter la pension de nos vieillards, c'est d'approuver la mesure législative parrainée par le gouvernement, car c'est la seule espèce qui, en fait puisse avoir recours au Trésor public.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter d'abord de la question soulevée par le député de Medicine Hat selon laquelle, lorsque la Chambre sera saisie de la motion qui fera suite à l'article n° 111 du *Feuilleton*, l'opposition aura le droit de formuler des amendements qui pourront rendre efficace la dernière partie de l'amendement proposé par le député de Grey-Bruce. Toute motion dans ce sens aura sans aucun doute pour effet de rompre l'équilibre des voies et moyens. Toute tentative visant alors à le faire poussera presque certainement l'opposition à dire que nous rompons ainsi l'équilibre des voies et moyens.

Le ministre des Finances se propose de déposer ultérieurement des prévisions budgétaires basées sur cette mesure législative. Ces prévisions budgétaires seront influencées, bien entendu, par le projet de loi que la Chambre finira par adopter. Par conséquent, il est inévitable que l'adoption d'un amendement comme celui qu'on propose aura pour effet de modifier les crédits demandés. Votre Honneur serait contraint de le rejeter. Notre seule chance est donc de procéder comme l'a fait le député de Grey-Bruce.

Le député de Medicine-Hat a aussi fait valoir que la méthode et les moyens employés pour obtenir cette augmentation n'était qu'une question de détails. A mon avis c'est bien plus que cela. Conformément à vos instructions, monsieur l'Orateur, je m'en tiens à l'aspect étroit de la décision que vous prendrez. C'est bien plus qu'une question de détail. C'est le fond et la substance de tout l'amendement. Si la Chambre avait à décider s'il faut instaurer ou non la pension de vieillesse, je doute qu'il y ait un débat.

Le fond de cet amendement que propose le député de Grey-Bruce réside dans les moyens à prendre pour obtenir ce résultat et l'importance qu'il faudra accorder à une évaluation des ressources ou une évaluation des besoins. Ce que le député propose dans son amendement, c'est qu'il faudrait accorder une augmentation immédiate à tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. Je suis convaincu que Votre Honneur se rend bien compte qu'il y aura des échanges de vue des deux côtés de la Chambre qui porteront non pas sur l'opportunité d'augmenter les pensions de vieillesse, mais sur l'opportunité de faire accompagner cette augmentation d'une évaluation des ressources ou d'une évaluation des besoins. C'est là le fond de la discussion. C'est